



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAULE**

**DELIBERATION N°2025-12-93  
Acceptation des fonds de concours CCGM 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le 15 décembre 2025 à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 8 septembre 2025, s'est réuni, salle du Conseil de la Mairie de Maule, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier LEPRETRE, Maire.

La liste des délibérations a été affichée en mairie et publiée sur le site de la mairie.

**PRESENTS :**

M. LEPRETRE, Mme KARM, M. CAMARD, Mme BIGAY, M. SEGUIER, Mme QUINET, M. SENNEUR, M. COURTOT, M. CHOLET, Mme GUERITEAU, M. COLLIN, Mme MANTRAND, Mme JANCEK, Mme URBAIN, M. LECOT, Mme RAULT, M. GIBERT, Mme MERVOYER, M. BOURGET, Mme HUARD, M. FALCHETTO, Mme GUERET-MAGNE, Mme DEMBRI-COHEN, M. ALIOUANE, Mme READ.

**ABSENTS :**

Mme RIVIERE, M. LANGLOIS, Mme ALLIX, M. DEVERS

**MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

En exercice	:	29	
Représentés	:	0	Formant la majorité des membres en exercice.
Votants	:	25	Mme HUARD Hélène est désignée secrétaire de séance
Présents	:	25	
Absents	:	4	

**VU** l'article L 5216 - 5 - VI du Code Général des Collectivités territoriales ;

**VU** les articles L.2121-29 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux attributions du conseil municipal pour régler par délibération les affaires de la commune ;

**VU** la délibération du Conseil Communautaire de la CCGM, en date du 26 juin 2024, portant décision de création d'un fonds de concours en soutien aux investissements des communes membre et adoption d'un règlement d'attribution d'un fonds de concours ;

**VU** la délibération 2025-06-46 de la commune de Maule sollicitant la CCGM pour l'attribution d'un fonds de concours pour l'enfouissement des réseaux rue de Mareil/Chemin de Richemont et la rénovation de l'impasse de Beulle ;

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la commission Affaires Générales et Financières du 5 décembre 2024 ;

**ENTENDU** l'exposé de Olivier LEPRETRE, Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré à l'unanimité;

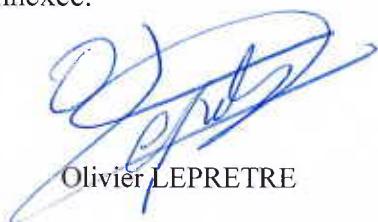
**1/ ACCEPTE** les montants fonds de concours suivants :

- 100 000 € pour la rénovation de l'impasse de Beulle,
- 100 000 € pour l'enfouissement des réseaux rue de Mareil/Chemin de Richemont.

**2/ AUTORISE** Olivier LEPRETRE, Maire, à signer la convention annexée.

Hélène HUARD

Secrétaire de séance



Olivier LEPRETRE

Maire